

## HOTELLERIE: La taxe de séjour sur les nuits d'hôtels reportée au 1er janvier 2017

La taxe de la "discorde" devait trouver application le 1er mars 2016. Cette taxe vise les hôtels du [DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE](#) / T : 05.34.33.32.31. Nous apprenons que la taxe de séjour additionnelle (10% par nuitée) est reportée au 1er janvier 2017. Cette taxe devrait servir à financer le développement touristique dans l'agglomération toulousaine.